

## Contentieux pour une dette bancaire de 2008

Par pepsyna, le 12/03/2014 à 18:29

Bonjour,

je viens de recevoir un courrier aujourd'hui d'une société contentieux"neuilly contentieux", m'informant que la bnp paribas, dans laquelle j'avais un compte en 2008, me reclame aujourd'hui un dû de 950 €. ils me menacent de me mettre en interdit bancaire. En 2008, j'étais déjà en interdit bancaire.

Mes deux questions svp sont :

- ont-ils le droit de me mettre en interdit bancaire pour un problème datant de 2008 ?
- ont-ils le droit de me reclamer cette somme d'argent 5 ans 1/2 après ?

Merci de votre réponse.

Par Tisuisse, le 12/03/2014 à 18:33

Bonjour,

Vous avez affaire à une officine de recouvrement. Lisez ce post-it traitant des officines de recouvrement : http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement 73116 1.htm